



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/12/2022

Dossier complet le :

16/02/2023

N° d'enregistrement :

2022-6626

1. Intitulé du projet

Aménagement du site de la Guertière à Loiron-Ruillé (53320).
cf. Annexe 9 - périmètre du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEM Laval Mayenne Aménagements - agit au nom et pour le compte de la commune

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marc BESNIER, directeur de la SEM LMA

RCS / SIRET

5 5 5 6 5 0 3 0 8 0 0 0 5 2

Forme juridique société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs.	44.d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- aménagement d'équipements et installations de loisirs et sportifs : d'un city stade, d'un pumpark, de 3 terrains de pétanques, aire de jeux, halle ouverte, mobiliers urbains.
- aménagement de cheminements doux, d'espaces publics (dont un parvis).
- aménagement d'espaces verts (dont un gradin naturel, un terrain d'entraînement).
- agrandissement du parking existant.
- mise aux normes du terrain d'honneur (existant, mise aux normes prévue en 2023 par la Commune).
- création d'un terrain de foot synthétique (réalisation par Laval Agglomération en 2023) et aménagements associés (clôtures, éclairage, travaux de VRD relatifs au système de drainage).
- création d'un bâtiment composé d'une salle associative, d'un espace jeunesse et d'une salle multi sports (réalisation après 2026).

cf. Annexe 10 - composantes du projet et surfaces

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du site de la Guetière comporte une multitude d'enjeux :

- urbains (créer un nouveau secteur dédié aux sports et aux loisirs à mi-chemin entre les deux anciens bourgs, connecter le site aux bourgs)
- sociaux (développer une offre répondant aux besoins diversifiés des habitants, faciliter l'accessibilité des équipements pour tous, promouvoir la pratique du sport et le vivre ensemble)
- de transition écologique (maîtriser l'énergie, promouvoir les mobilités douces, préserver la biodiversité)
- d'intermodalités (créer un lieu de convergence des mobilités : vélos, piétons ...)
- techniques (tels que l'aménagement du terrain de foot, la gestion intégrée des eaux pluviales)
- économiques
- sociétaux (diversifier les équipements publics, créer un lieu intergénérationnel)
- fonciers (préserver les ressources)
- temporels (successions de phases opérationnelles)
- démocratiques (appropriation et participations citoyennes)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation des travaux en plusieurs phasages :

1. Mise aux normes du terrain d'honneur (MO : Commune). 2023
 2. Création d'un terrain synthétique (MO : Laval Agglomération). 2023
 3. Création d'un parc avec la plantation de nombreuses espèces/strates. Préservation des espèces en place. Zone humide non aménagée. Création de cheminements piétons entre les deux anciens bourgs, permettant l'accès aux nombreux équipements mis en place : 1 pumpark, 1 city stade, 3 terrains de pétanque, 1 halle ouverte, 1 aire de jeux.
Agrandissement du parking existant (passage à 110 places de stationnement VL à terme (environ 35 places aujourd'hui)).
Travaux de terrassement en déblais-remblais (aucune évacuation de matériaux) pour la création du terrain d'entraînement et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
Travaux de voirie et réseaux divers dans un périmètre resserré.
2023/2025
 4. Construction d'un bâtiment incluant une salle associative, un espace jeunesse et une salle multisports.
après 2026
- Cf. Annexe 10 - composantes du projet et surfaces

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Manifestations sportives et de loisirs dans un espace récréatif tourné vers la nature.

Matches de football et activités culturelles et sportives de plein air et dans les futures salles.

Gestion différenciée des espaces verts mise en place.

Création d'un terrain synthétique (MO : Laval Agglomération) :

Le terrain créé vise un classement niveau T5 correspondant aux exigences de la FFF. Ce terrain permettra de jouer jusqu'en Régional 2 lors des compétitions.

Le terrain synthétique permet d'augmenter la capacité d'utilisation du terrain (70h max par semaine contre 15h max pour le gazon naturel) et de soulager l'impact de la pratique sportive sur le terrain d'honneur en pelouse naturelle.

Son entretien est minimisé par rapport à un terrain en gazon naturel avec l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Pas de système d'arrosage du terrain lors des périodes estivales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'ensemble de l'aménagement
- Déclaration préalable de travaux pour le terrain synthétique
- Permis d'aménager pour le projet d'aménagement
- Permis de construire pour le futur bâtiment

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement d'un parc de 8,25 hectare composé de divers équipements publics :	82 500m ²
- Création d'un parking	5500m ² (à long terme)
- Aménagement d'un pumpark, d'un citystade, de 3 terrains de pétanque	850m ² , 310m ² , 210m ² respectivement
- Création d'un terrain d'entraînement	8 500m ²
- Création d'un terrain synthétique (MO : Laval Agglomération)	8 628m ²
- Mise aux normes du terrain d'honneur (Commune)	8 000m ²
- Construction d'un bâtiment (salle associative, espace jeune, salle multisports)	2400m ² SP max
Cf. Annexe 10 - composantes du projet et surfaces	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

lieu-dit la Guetière - Loiron-Ruillé

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 9 4 ' 2 9 " 12 Lat. 4 8 ° 0 5 ' 9 6 " 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone humide a été délimitée par la réalisation de sondages. Pas d'aménagements dans la zone humide.</p> <p>Cf. annexe cerfa_14734-03 Guertière</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection éloignée du forage "Les Thyonnières". cf. PLUi.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de prélèvement supplémentaire pour l'arrosage des pelouses ou espaces verts, malgré la création de terrains de sport et la réalisation d'espaces paysagers. En effet, les terrains de football ne seront pas arrosés et le choix des essences plantées tiendra compte du besoin en eau et de l'évolution climatique à venir.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'infiltration diffuse des eaux pluviales sur le site sera légèrement modifiée (passage d'un coefficient de ruissellement d'environ C= 0.25 à C= 0.37). En revanche, la mise en place de noues et de bassins d'infiltration permettra aux eaux pluviales de bien rejoindre le sous-sol, sans risque de pollution. Terrain synthétique : La surface collectée du drainage reste faible. Le volume est traité à la parcelle par infiltration. Pas de modifications des masses d'eaux souterraines. cf. Compléments
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais sont réutilisés sur site pour réaliser des modelés de terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises définies comme humides sont exclues des zones modifiées. Les haies et milieux intéressants sont conservés (cf. figure en annexe sur les enjeux provisoires définis pour les habitats et les espèces). La conservation et le développement d'espaces paysagers, la plantation d'espaces boisés et l'entretien de prairies va dans le sens de préserver dans le long terme des milieux naturels diversifiés au cœur de la commune. Le projet conserve et renforce la structure bocagère identifiée au SRCE. Pas d'installation de clôture sauf pour le terrain synthétique. Eclairage limité (au sol, terrains de sport, parking, parvis).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume (code : FR5202007 situé à 25km à l'est.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements sportifs et ludique et les futurs terrain d'entraînement et synthétiques sont créés sur une emprise agricole. Le parking est développé sur le stationnement existant ainsi que sur l'actuel terrain d'entraînement (5500m ²). L'îlot de construction (ayant pour vocation l'accueil d'une salle associative, d'un espace jeune et d'une salle multisports) est positionné sur l'actuel terrain d'entraînement. Le projet renforce les espaces paysagers et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sensibilité moyenne au risque de retrait gonflement des argiles. Pas de PPRI mais des inondations locales dans le bourg de Loiron (à l'est du projet, sans risque pour celui-ci). Sensibilité moyenne au risque de remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le flux des véhicules dépendra du type d'événements, qui resteront ponctuels. Le projet favorise/priorise les aménagements de liaisons douces entre les anciens bourgs de Loiron et Ruillé. Une ligne de bus de l'agglomération dessert le site de la Guetière. L'essentiel des flux sera couramment réalisé à pied ou à vélo.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Comme actuellement, de manière ponctuelle, lors d'événements sportifs et culturels (match de football, ...). Les équipements publics sont positionnés de manière à réduire au maximum les gênes occasionnés aux riverains (éloignement maximal des zones habitées). Plantations visant à limiter les nuisances sonores et visuelles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage est concentré à l'entrée du site (parking et bâtiments). Le terrain synthétique et le terrain d'entraînement sont équipés d'un éclairage LED. Un système de programmateur sera mis en place pour couper les émissions lumineuses automatiquement à la fin des pratiques sportives. Les cheminements piétons sont éclairés par des bornes selon des horaires à définir.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain synthétique produira des eaux pluviales qui seront captées par le système de drainage du terrain. Ces eaux seront traitées par un filtre permettant de stopper la migration des granulats de remplissage vers l'environnement (matière naturelle).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement lors d'événements sportifs ou culturels (production de déchets non dangereux).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est largement paysager et permet d'intégrer les équipements sportifs et culturels souhaités par les habitants et usagers (une concertation a été engagée dès les prémices en 2017). Le projet évite les milieux sensibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle agricole d'environ 4,4 ha sera convertie en terrains de foot synthétique et d'entraînement, en pumpark, en city stade, en terrains de pétanque, ainsi qu'en espaces paysagers. Futur lieu de rencontres, de détente et de convivialité. Utilisation de matériaux naturels, perméables. La création de cheminements améliore les connexions douces et la sécurité des personnes entre les deux bourgs (Loiron et Ruillé-le-Gravelais).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux faune-flore ont été pris en compte dès la définition du projet, avec la volonté d'éviter les zones sensibles (délimitation de la zone humide effective, inventaire faune-flore, diagnostic phytosanitaire des arbres, préservation des haies existantes et milieux sensibles, ...). Utilisation de matériaux perméables et durables. Projet visant le moindre impact sur l'environnement (renforcement des espaces paysagers, gestion différenciée, ...).

Ainsi, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : dossier de présentation du projet de terrain synthétique comprenant : plan de l'existant, plan masse, plan de clôtures et serrureries, plans des réseaux secs, plan des réseaux humides, plan de terrassements, coupe longitudinale du terrain, coupe 3D du système de drainage, fiche technique du système de filtration, dimensionnement de la noue, études de sol Annexe 8 : dossier de présentation du projet d'aménagement du site de la Guetière comprenant : études d'avant-projet, diagnostic phytosanitaire des arbres réalisés, inventaire faune-flore, convention de mandat entre la commune de Loiron-Ruillé et la SEM LMA (en vertu du contrat, la SEM LMA agit au nom et pour le compte de la collectivité de Loiron-Ruillé) Annexe 9 : périmètre du projet Annexe 10 : composantes du projet et surfaces Annexe cerfa_14734-03 Guetière Compléments : compléments aux formulaires de demande d'examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Laval

le, 14 février 2023

Signature



